

6. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

PROJET ÉOLIEN DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE
COMMUNE DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE (80)

MAI 2022



Identité du Maître d'Ouvrage :

FE BEAUCAMPS-LE-JEUNE
SARL – Société de Valeco / EnBW
SIREN : 879 692 440
SIRET : 879 692 440 00016
188 rue Maurice Béjart
34184 MONTPELLIER



FE BEAUCAMPS-LE-JEUNE
188 RUE MAURICE BEJART – CS 57392 – 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 – FRANCE
TEL. 04 67 40 74 00 – FAX 04 67 40 74 05 - www.groupevaleco.com
SARL AU CAPITAL DE 500€- SIRET N° 879 692 440 00016 - RCS MONTPELLIER

Table des matières

1.	CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES	3
1.1	CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	4
1.2	EXPERIENCE DE VALECO.....	4
1.3	CAPACITES TECHNIQUES.....	6
1.3.1	Moyens techniques et humains.....	6
1.3.2	Opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs).....	6
1.3.3	Operations de maintenance aérogénérateurs.....	7
1.3.4	Descriptions des opérateurs d'exploitation maintenance.....	7
1.4	CAPACITES FINANCIERES.....	9
2.	ANNEXES.....	10
2.1	EXTRAIT KBIS DE LA SOCIETE FE BEAUCAMPS-LE-JEUNE	11
2.2	PLAN D'AFFAIRE PREVISIONNEL	12
2.3	LETTRE D'ENGAGEMENT DE FINANCEMENT DU GROUPE ENBW.....	13
2.4	LETTRE D'INTENTION ET D'HONORABILITE.....	14
2.5	BILAN COMPTABLE DES 3 DERNIERES ANNEES.....	15
2.5.1	Liasse fiscale SAS VALECO 2017.....	15
2.5.2	Liasse fiscale SAS VALECO 2018	17
2.5.3	Liasse fiscale SAS VALECO 2019	19
2.5.4	Principales données financières d'EnBW en 2018 et 2019.....	22

Table des illustrations

Illustration 1 : Organigramme du groupe Valeco	4
Illustration 2 : Évolution des effectifs Valeco depuis 2007	6
Illustration 3 : Conduite opérationnelle des installations de production au sein du Centre d'Exploitation de Barhöft.....	7
Illustration 4 : Résultats financier de VALECO SAS.....	9
Illustration 5 : Capitaux propres de VALECO sur les 7 derniers exercices.....	9

1. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Article R181-13 du code de l'environnement :

« Dans le cadre d'une installation Classée pour la Protection de l'Environnement, le Dossier d'Autorisation Environnementale est complété par :

- Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation ;

1.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le décret n°2011-985 du 23 août 2011, pris pour l'application de l'article L.553-3 du Code de l'Environnement, a pour objet de définir les conditions de constitution et de mobilisation des garanties financières, et de préciser les modalités de cessation d'activité d'un site regroupant des éoliennes, ainsi que l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, modifié par l'arrêté du 22 juin 2020., pris en application du II de l'article L. 515-101.

La législation des installations classées prévoit que la délivrance de l'autorisation « prend en compte les capacités techniques et financières dont dispose le demandeur, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L.511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité ». Il convient de préciser que l'industrie éolienne présente un certain nombre de spécificités (grande homogénéité des parcs éoliens quant à leurs caractéristiques techniques et leur économie générale mais une hétérogénéité relative des acteurs économiques) qui doivent être prises en compte dans l'établissement des capacités techniques et financières.

Par ailleurs, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, prévoit que la mise en service des éoliennes soumises à autorisation est subordonnée à la constitution, par l'exploitant, de garanties financières. Le démantèlement et la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à son exploitation, sont également de sa responsabilité (ou de celle de la société mère en cas de défaillance).

La mention des capacités techniques et financières sert à démontrer que l'exploitant, la société FE BEUCAMPS-LE-JEUNE (Valeco), possède les matériels, les compétences humaines et les moyens financiers pour faire fonctionner selon les règles de l'art, le parc éolien sur la commune de Beaucamps-le-Jeune, objet du présent dossier.

1.2 EXPERIENCE DE VALECO

Valeco est spécialisé dans l'étude, la réalisation et l'exploitation d'unités de production d'énergie (parcs éoliens, centrales solaires photovoltaïques, etc.) et dispose aujourd'hui d'un parc de puissance installée de 403 mégawatts pour l'éolien onshore et de 103 mégawatts pour le photovoltaïque

Valeco a mis en service plus de 403MW de parcs éoliens, soit 176 aérogénérateurs, depuis 2001 dont les plus anciennes ont été mises en service en 1999.

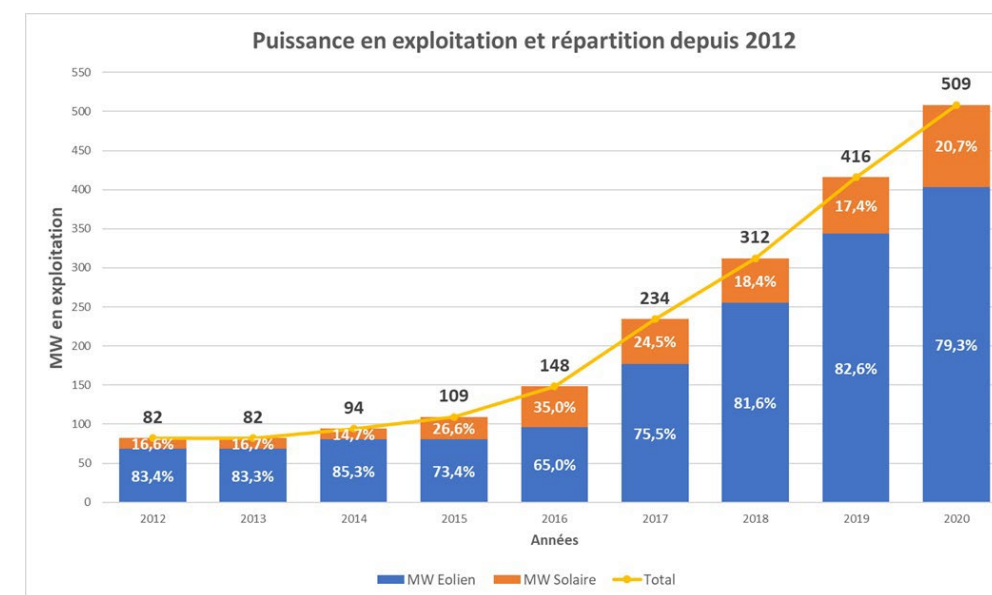
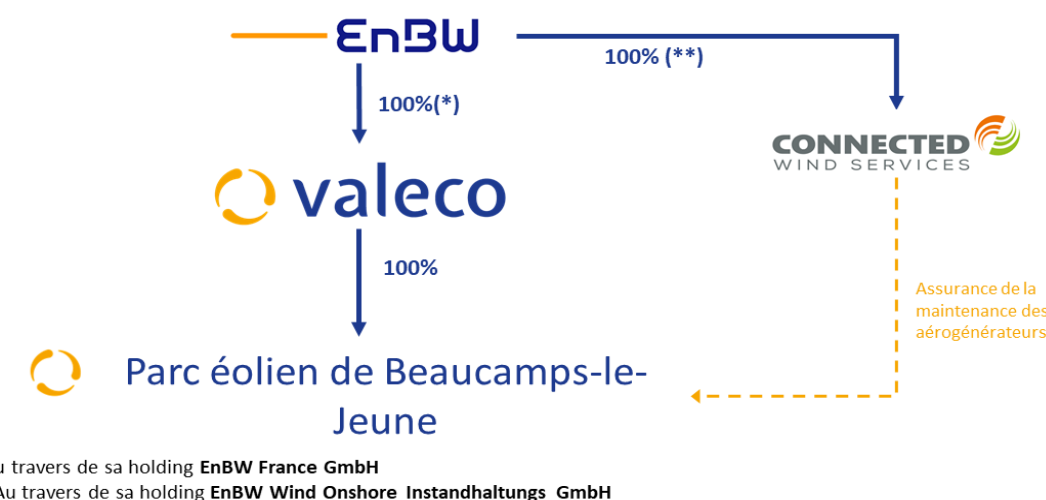


Figure 1 : Puissance en exploitation depuis 2012 et son taux d'évolution

Valeco est une société montpelliéraine détenue à 100% par EnBW Energie Baden-Württemberg AG, troisième énergéticien allemand, et regroupe depuis de nombreuses années plusieurs sociétés d'exploitation d'unités de production d'énergie, chaque centrale disposant de sa propre structure exclusivement dédiée à l'exploitation et à la maintenance des installations, selon le diagramme présenté ci-après.



(*) Au travers de sa holding EnBW France GmbH
 (**) Au travers de sa holding EnBW Wind Onshore Instandhaltungs GmbH

Illustration 1 : Organigramme du groupe Valeco

Parc éoliens, quelques références



Parc éolien de TUCHAN
 Département : Aude (11)
 Puissance électrique : 11,7MW
 18 éoliennes
 Mise en service : 2001 – 2002 – 2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE
 Département : Tarn (81), Aveyron (12)
 Puissance électrique : 74 MW
 31 éoliennes, 6 parcs
 Mise en service : 2006 – 2008 – 2011



Parc de SAINT JEAN LACHALM
 Département : Haute-Loire (43)
 Puissance électrique : 18MW
 9 éoliennes
 Mise en service : 2008

Parc de CHAMPS PERDUS
 Département : Somme (80)
 Puissance électrique : 12 MW
 4 éoliennes
 Mise en service : 2014



Parc éolien de FENOUILLEDES :
 Département : Pyrénées Orientales (66)
 Puissance électrique : 23,5MW
 10 éoliennes
 Mise en service : novembre 2018

Centrales photovoltaïques, quelques références :



Centrale Solaire de LUNEL
 Département : Hérault (34)
 Puissance électrique : 500kWc
 Mise en service : Septembre 2008

Centrale Solaire du SYCALA
 Département : Lot (46)
 Puissance électrique : 8 000kWc
 Mise en service : Juin 2011



Centrale Solaire de CONDOM
 Département : Gers (32)
 Puissance électrique : 10 000 kWc
 Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire du SEQUESTRE
 Département du Tarn (81)
 Puissance électrique : 4 500 kWc
 Mise en service : Octobre 2013



Centrale Solaire de Decazeville
 Département de l'Aveyron (12)
 Puissance électrique : 11 400 kWc
 Mise en service : 2017

1.3 CAPACITES TECHNIQUES

1.3.1 Moyens techniques et humains

Tous les collaborateurs du groupe disposent du matériel nécessaire à la bonne réalisation de leurs tâches. Le matériel mis à disposition de l'ensemble des salariés est adapté à chaque corps de métier de l'entreprise. Ce matériel est en constante évolution et est sans cesse mis à jour pour répondre aux besoins de la société.

Valeco est connecté à l'ensemble de ses installations par le biais de serveurs performants lui permettant de suivre 24/7 sa production et d'assurer la maintenance dans les plus brefs délais.

De plus, l'entreprise dispose également d'une flotte de véhicules disponibles à tout moment pour les déplacements sur site et pour rencontrer ses partenaires.

Depuis 2014, l'effectif n'a cessé d'augmenter jusqu'à compter aujourd'hui près de 200 personnes.

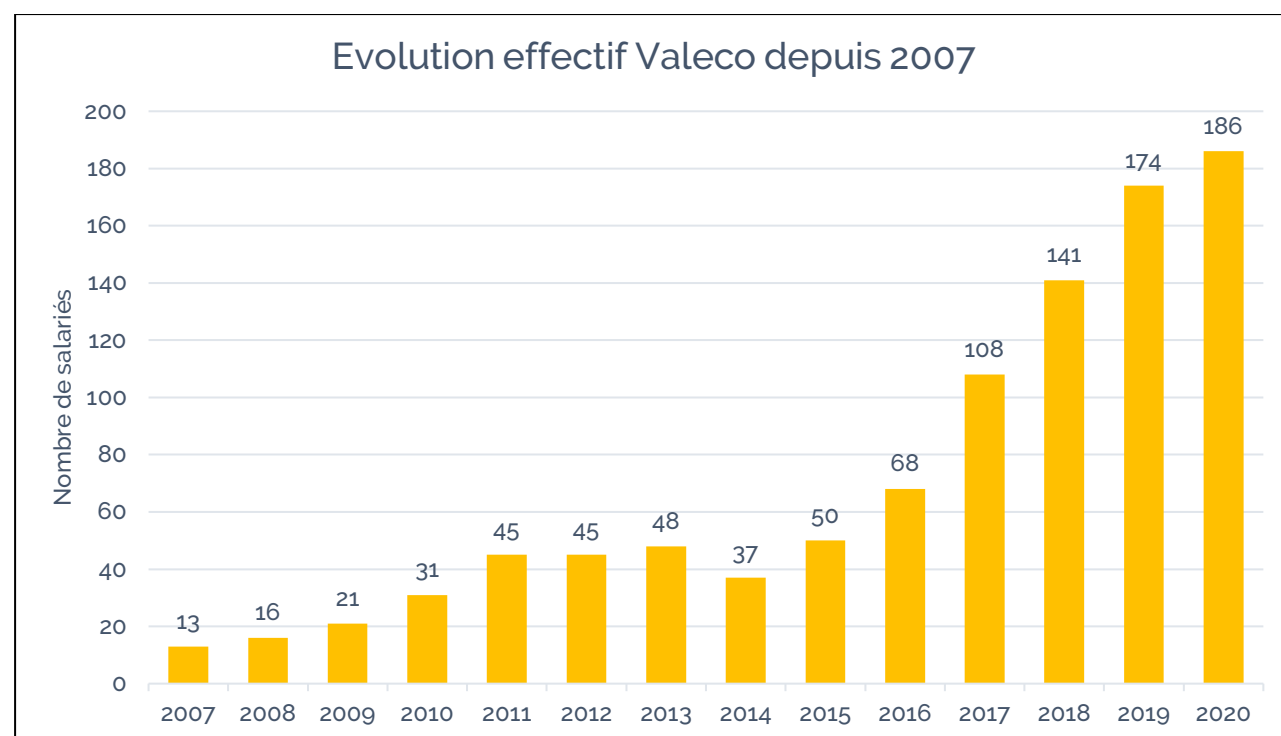


Illustration 2 : Évolution des effectifs Valeco depuis 2007

1.3.2 Opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs)

Le pétitionnaire, FE BEAUCAMPS-LE-JEUNE a confié les opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs) à un exploitant délégué spécialisé dans les opérations de sites de production d'énergie.

Il s'agit ici de la société Valeco qui a, par ailleurs, en charge l'exploitation de l'ensemble des centrales électriques de la société.

Les capacités techniques de Valeco sont principalement justifiées par son expérience acquise et son savoir-faire démontré dans les domaines de la production d'énergie.

Une partie des salariés de Valeco (techniciens et ingénieurs) est spécialement formée à l'exploitation et à la maintenance des aérogénérateurs et suivent régulièrement des formations de remise à niveau et possèdent les habilitations suivantes : au travail en suspension sur éolienne, aux travaux sur du matériel électrique de tension 20 kV, de haute tension HTA et basse tension BT, aux consignations BC/HC.

Les équipes du service du suivi technique et des opérations de maintenances interviennent tout au long de l'année sur la totalité des unités de production électrique Valeco.

Elles sont notamment chargées de :

- Veiller au bon déroulement des vérifications de maintenance,
- Garantir le bon état des équipements en vue de leur pérennité et de leur bonne production,
- Vérifier les bonnes performances de l'installation et à en faire état par des rapports mensuels,
- Assurer le suivi de production 24 h / 24 h ainsi que la vente de l'énergie produite,
- Programmer et réaliser les actions de maintenance préventives des équipements,
- Répondre aux alarmes de défaut de l'installation et accomplir la maintenance corrective,
- Veiller au bon état du terrain notamment son enherbement et débroussaillage.

Valeco assure un suivi permanent en ayant recours à l'astreinte de certains salariés. Les équipements de suivi permettent un relevé en temps réel de chacune des machines des parcs et de chaque poste électrique qui lui sont raccordés, tout en permettant de procéder à tout moment à des manœuvres télécommandées. Il permet ainsi de renforcer la sécurité des installations, d'améliorer les délais d'intervention, d'analyser les données machines afin de prévoir des actions de maintenance correctives ou préventives.

En complément les actifs éoliens et photovoltaïques de Valeco seront raccordés au Centre d'exploitation de Barhöft (Allemagne) où des équipes de conduite veillent 24h/24 et 7j/7 sur les conditions d'exploitation et déclenchent, le cas échéant, en liaison avec leurs collègues en France, les actions correctives nécessaires.



Illustration 3 : Conduite opérationnelle des installations de production au sein du Centre d'Exploitation de Barhöft

1.3.3 Opérations de maintenance aérogénérateurs

Durant la période de garantie, les opérations de maintenance sur les aérogénérateurs seront confiées au fabricant qui conçoit, produit et installe ses machines.

A l'issue de cette période et selon le cadre technique, la maintenance des éoliennes sera confiée pour une période complémentaire :

- Au constructeur des machines ou,
- À la filiale de maintenance du Groupe EnBW : CONNECTED WIND SERVICES.

Valeco peut s'appuyer sur le savoir-faire de CONNECTED WIND SERVICES (CWS), opérateur de maintenance du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG afin de réaliser des opérations de maintenance indépendamment du constructeur de l'aérogénérateur installé.

En tant que prestataire de maintenance, actif à l'international et cumulant plus de 30 années d'expérience, CWS a pour objectif d'offrir grâce à son indépendance et grâce à son expertise, des prestations adaptées aux enjeux techniques des exploitants de parcs éoliens. CWS est présent en France et a été sélectionné par un constructeur d'éoliennes de premier plan pour la maintenance intégrale de son parc de machines à installer en France.

Si la technologie des turbines est relativement complexe, elle est maîtrisée par les équipes de CWS qui assurent la maintenance de ce type de machines au quotidien pendant la phase d'exploitation de la centrale.

Le pétitionnaire peut donc justifier des capacités techniques disponibles en interne ou grâce à ses co-contractants.

La réalisation des opérations de maintenance grâce aux compétences internes du Groupe EnBW permet en sus de garantir une maintenance flexible et optimisée vis-à-vis des conditions d'exploitation et de pérenniser la maintenance indépendamment du constructeur.

Afin de garantir des prestations de services rapides, les techniciens peuvent à tout moment, accéder à tous les documents et bases de données techniques spécifiques à l'éolienne, grâce à une connexion à distance. De même, ils peuvent accéder à toutes les éoliennes en service à partir du système de surveillance à distance SCADA.

Les messages de défauts sont transmis à une centrale où est déterminé automatiquement quelle équipe de service se trouve la plus proche de l'éolienne en question.

Pour garantir une maintenance efficace des éoliennes, les défauts doivent être acquittés le plus rapidement possible. La condition préalable essentielle, outre la fiabilité des éoliennes, est une bonne gestion des pièces de rechange. Ainsi, pour fournir rapidement et efficacement les matériaux de tous les centres de Service-maintenance, le prestataire de maintenance prend les mesures suivantes :

- Utilisation de composants compatibles,
- Stockage des matériaux et composants standards,
- Réparation,
- Recyclage.

L'ensemble des ressources humaines et techniques de Valeco ou du constructeur permettra à la société FE BEAUCAMPS-LE-JEUNE de réaliser une exploitation du parc éolien répondant à l'ensemble des exigences réglementaires, conformément aux termes contractuels prévus entre ces deux sociétés.

1.3.4 Descriptions des opérateurs d'exploitation maintenance

Avant la mise en service industrielle du Parc éolien de Beaucamps-le-Jeune, puis suivant une périodicité annuelle, l'exploitant réalisera des essais permettant de s'assurer du fonctionnement correct de l'ensemble des équipements. Ces essais comprennent :

- Un arrêt,
- Un arrêt d'urgence,
- Un arrêt depuis un régime de survitesse ou une simulation de ce régime.

Un système de surveillance complet garantit la sécurité de l'éolienne. Toutes les fonctions pertinentes pour la sécurité (par exemple : vitesse du rotor, températures, charges, vibrations) sont surveillées par un système électronique et, en plus, là où cela est requis, par l'intervention à un niveau hiérarchique supérieur de capteurs mécaniques. L'éolienne est immédiatement arrêtée si l'un des capteurs détecte une anomalie sérieuse.

Outres les dispositifs de sécurités intégrés aux éoliennes, les opérations de maintenance suivantes contribueront à réduire le risque :

- Maintenance et inspections périodiques sur les éoliennes :
 - Maintenance des 300 heures : la première maintenance après la mise en service a lieu après 300 heures
 - Inspection visuelle : une fois par an
 - Graissage d'entretien : une fois par an
 - Maintenance électrique : une fois par an
 - Maintenance mécanique : une fois par an
- Lors des inspections visuelles, vérification de l'éolienne. Points particuliers de vigilance :
 - Corrosion
 - Dommages mécaniques (par ex. fissures, déformation, écaillage, câbles usés)
 - Fuites (huile, eau)
 - Unités incomplètes
 - Encrassements / corps étrangers
- Maintenance mécanique :
 - Panneaux d'avertissement
 - Pied du mât / local des armoires électriques
 - Fondations
 - Mât : échelle de secours, ascenseurs de service, plate-forme et accessoires, chemin et fixation de câbles, assemblages à vis
 - Nacelle : treuil à chaîne, extincteurs et trousse de secours, système de ventilation, câbles, trappes, support principal, arbre de moyeu, transmissions d'orientation, contrôle d'orientation (« yaw »), couronne d'orientation, entrefer du générateur, groupe hydraulique, frein électromécanique, dispositif de blocage du rotor, assemblages à vis, ...
 - Tête du rotor : rotor, câbles et lignes, générateur, moyeu du rotor et adaptateur de pale, engrenage de réglage des pales (« pitch »), système de graissage centralisé, vis des pales du rotor, pales de rotor,
 - Système parafoudre,
 - Anémomètre.

Les équipes de maintenance de la journée interviennent sur les anomalies et avaries techniques. Il s'agit de maintenance corrective. Elles assurent aussi la pérennité des machines (remplacement de pièces, mise à jour des logiciels, etc.). On parle alors de maintenance préventive.

Le fonctionnement des éoliennes ne se limitant pas aux heures ouvrées, le maintenancier mettra à disposition une astreinte nuit et week-ends/jours fériés chargée veiller au bon fonctionnement des installations.

Trois mois, puis un an après la mise en service industrielle, puis suivant une périodicité qui n'excédera pas trois ans, l'exploitant procédera à un contrôle de l'aérogénérateur (contrôle des brides de mât, de la fixation des pales et contrôle visuel du mât). Tous les ans, l'exploitant procédera également à un contrôle des systèmes instrumentés de sécurité. Ces contrôles feront l'objet d'un rapport tenu à la disposition de l'inspecteur des installations classées.

Les installations électriques extérieures et intérieures à l'aérogénérateur sont entretenues en bon état et sont contrôlées avant la mise en service industrielle puis à une fréquence annuelle, après leur installation par une personne du service maintenance de l'exploitant.

Le contenu des rapports relatifs aux dites vérifications sont tenus à disposition de l'administration.

De manière générale, l'exploitant dispose d'un manuel d'entretien de l'installation dans lequel sont précisés la nature et les fréquences des opérations d'entretien. Il tient également à jour pour chaque installation un registre dans lequel sont consignées les opérations de maintenance ou d'entretien et leur nature, les défaillances constatées et les opérations correctives engagées.

Le rôle de l'exploitant est de superviser le bon fonctionnement des installations de manière plus globalisée. En lien avec le maintenancier, il identifie les points d'amélioration de l'efficacité des moyens de production.

C'est son rôle que de permettre l'accès au parc éolien mais également d'en prévenir les risques éventuels (habilitations, sensibilisation du public, etc.).

Le contrôle des équipements de sécurité intrinsèques aux éoliennes est confié à un prestataire type bureau de contrôle.

Le maintenancier comme l'exploitant peut surveiller à distance l'état de l'installation de production, ce grâce à un logiciel de supervision type SCADA. Le SCADA permet le pilotage des éoliennes de manière tout à fait indépendante. Il collecte les données de production qui seront utilisées par les protagonistes pour améliorer le rendement des moyens de production.

Cet appareil a également pour fonction d'alerter les équipes d'astreinte de la maintenance lors d'un incident ou d'un dysfonctionnement quelconque.

1.4 CAPACITES FINANCIERES

La société FE BEAUCAMPS-LE-JEUNE a été créée pour le projet éolien objet de la présente demande. Cette société de projet n'a pas de personnel mais est en relation contractuelle avec les entreprises qui assureront l'exploitation (Valeco) et la maintenance du parc (le turbinier). Cette société ne peut donc démontrer d'expérience ou de références indépendamment de ses actionnaires qui apporteront les fonds propres destinés au financement de l'opération.

Par ailleurs, ce dernier étant conditionné à l'obtention des autorisations par la société de projet, elle ne peut donc justifier, au moment du dépôt de la demande, de l'engagement financier ferme d'un établissement bancaire.

La Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a validé le fait que la preuve de la capacité financière de l'exploitant doit se faire sur l'économie générale du projet.

Le pétitionnaire de la présente demande démontre sa capacité financière en présentant les éléments financiers relatifs à son projet.

Le montant de l'investissement est estimé à 14,7M€.

Il convient de préciser que la totalité de l'investissement sera réalisée avant la mise en service de l'installation.

Le Groupe EnBW souhaite financer ce projet intégralement par l'apport de fonds propres dans le cadre d'un financement dit « Corporate » c'est-à-dire sans faire appel à un financement bancaire à l'échelle du projet.

Pour le financement de ces investissements, le Groupe EnBW a un accès flexible à diverses sources de financement parmi lesquelles¹ :

- Programme de financement par émission de dette : 7 Md€ dont 500 M€ levés dans le cadre d'un financement vert (4,3 Md€ disponibles) ;
- Emission d'obligations hybrides à hauteur de 3 Md€ dont 1 Md€ d'obligations vertes ;
- Programme de papier commercial à hauteur de 2 Md€ (1,4 Md€ disponibles) ;
- Ligne de crédit syndiquée à hauteur de 1,5 Md€ (intégralement disponible) ;
- Lignes de crédit bilatérales à hauteur de 921 M€.

La politique financière saine et prévoyante du Groupe EnBW a permis de maintenir des notations de catégorie A par les trois principales agences de notations :

- Moody's Investors Services : A3 / Négatif (14 Juin 2019) ;
- Standard & Poor's Ratings Services : A- / Stable (26 Juillet 2019) ;
- Fitch Ratings : A- / Stable (28 Septembre 2018).

Le plan d'affaires prévisionnel sur une durée d'exploitation de 20 ans indiquant les montants prévisionnels de chiffre d'affaires, de coûts et de flux de trésorerie, les charges et produits d'exploitation est présenté en *Annexe 2.2*.

Pour étayer sa démonstration, le pétitionnaire présente en annexe les documents suivants :

- La lettre d'engagement du Groupe EnBW de procéder à l'investissement (*Annexe 2.3*) ;
- La lettre d'intérêt de la Caisse d'épargne CEPAC (*Annexe 2.4*).

Les principaux résultats financiers de VALECO SAS sont présentés dans le tableau et le graphique ci-dessous :

Année	Chiffres d'affaires	Chiffres d'affaires éoliens	Résultat de l'exercice
2016	33 366 000 €	13 261 000 €	5 560 000 €
2017	49 738 000 €	21 430 000 €	11 611 000 €
2018	51 303 000 €	24 321 000 €	4 072 000 €

Illustration 4 : Résultats financier de VALECO SAS

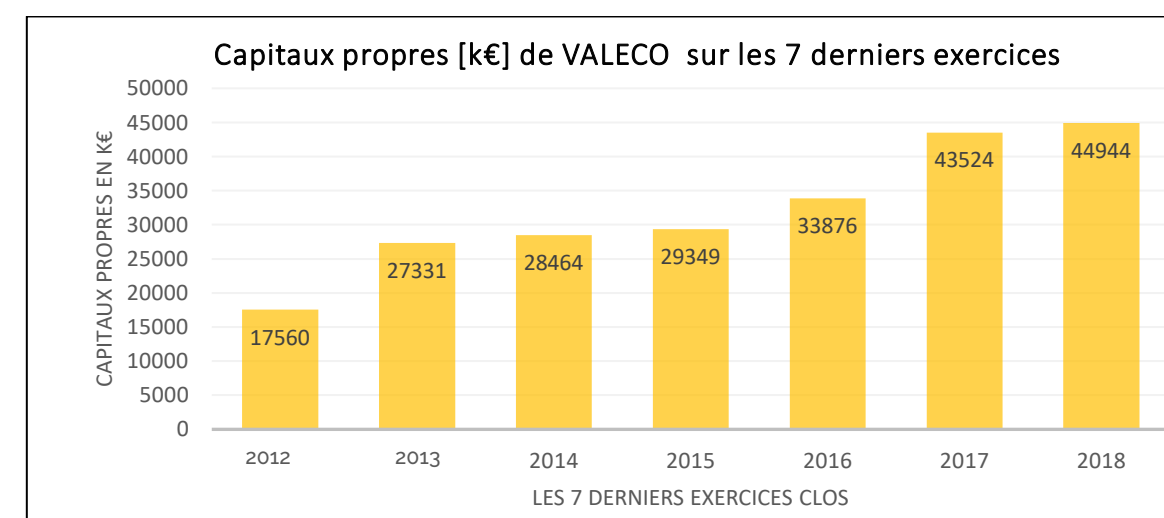


Illustration 5 : Capitaux propres de VALECO sur les 7 derniers exercices

Le pétitionnaire présente en *Annexe 2.5* les bilans comptables des 3 dernières années de la société mère, VALECO SAS ainsi que les principales données financières du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG (le rapport annuel 2019 complet est téléchargeable sur le site internet de la société : <https://www.enbw.com/integrated-annual-report-2019/further-information/download-center/>).

¹ À fin Juin 2019

2. ANNEXES

2.1 EXTRAIT KBIS DE LA SOCIETE FE BEAUCAMPS-LE-JEUNE

Greffé du Tribunal de Commerce de Montpellier
9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER

Code de vérification : mlp1PaR7Z0
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



N° de gestion 2019B04364

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 29 mars 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	879 692 440 R.C.S. Montpellier
<i>Date d'immatriculation</i>	10/12/2019
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	FE BEAUCAMPS-LE-JEUNE
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	500,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	188 rue Maurice Bédart 34080 Montpellier
<i>Activités principales</i>	Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la gestion administrative, financière et à l'exploitation d'installations de production d'électricité d'origine renouvelable.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 09/12/2118
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2020

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	APPY Sébastien, Lucien, Louis
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 22/01/1978 à Aix-en-Provence (13)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	10 rue Docteur Ombras 34660 Coumonterral

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	188 rue Maurice Bédart 34080 Montpellier
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Production d'électricité d'origine renouvelable.
<i>Date de commencement d'activité</i>	29/11/2019
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

2.2 PLAN D'AFFAIRE PREVISIONNEL

Caractéristiques

	Nb éoliennes	Puissance par éolienne	Puissance installée	Productible P50	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	4	2,625	10,50	2 500	1400 000	14 700 000

Tarif éolien (€/MWh)	60
Coefficient L (Indice inflation électricité)	1,00%
Taux d'emprunt de la société à EnBW	3,00%
Durée prêt	15,00
% de fonds propres	20%
MSI prévisionnelle	2024

Compte d'exploitation	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044
Chiffre d'affaires	787 500	1590 750	1606 658	1622 724	1638 951	1655 341	1671 894	1688 613	1705 499	1722 554	1739 780	1757 178	1774 749	1792 497	1810 422	1974 134	2 162 137	2 205 380	2 249 488	2 294 478	1 170 184
Charges d'exploitation	-207 375	-424 289	-434 048	-444 031	-454 244	-464 691	-475 379	-486 313	-497 498	-508 941	-520 646	-532 621	-544 871	-557 403	-570 224	-583 339	-596 756	-610 481	-624 522	-638 886	-326 790
dt frais de maintenance	-124 425	-254 574	-260 429	-266 419	-272 546	-278 815	-285 228	-291 788	-298 499	-305 364	-312 388	-319 573	-326 923	-334 442	-342 134	-350 003	-358 053	-366 289	-374 713	-383 332	-196 074
dt autres charges d'exploitation	-82 950	-169 716	-173 619	-177 612	-181 697	-185 877	-190 152	-194 525	-198 999	-203 576	-208 258	-213 048	-217 949	-222 961	-228 089	-233 336	-238 702	-244 192	-249 809	-255 554	-130 716
Montant des impôts et taxes hors IS	-64 622	-105 071	-105 165	-105 261	-105 359	-105 459	-105 560	-105 663	-105 768	-105 876	-105 985	-106 096	-106 209	-106 325	-106 443	-107 565	-108 959	-109 296	-109 646	-110 009	-102 877
Excédent brut d'exploitation	515 503	1061 389	1067 444	1073 432	1079 349	1085 191	1090 955	1096 637	1102 233	1107 738	1113 149	1118 461	1123 669	1128 769	1133 756	1283 231	1456 422	1485 603	1515 320	1545 583	740 516
Dotations aux amortissements	-490 000	-980 000	-980 000	-980 000	-980 000	-980 000	-980 000	-980 000	-980 000	-980 000	-980 000	-980 000	-980 000	-980 000	-980 000	-490 000	0	0	0	0	0
Provision pour démantèlement	-6 875	-13 750	-13 750	-13 750	-13 750	-13 750	-13 750	-13 750	-13 750	-13 750	-13 750	-13 750	-13 750	-13 750	-13 750	-6 875	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	18 628	67 639	73 694	79 682	85 599	91 441	97 205	102 887	108 483	113 988	119 399	124 711	129 919	135 019	140 006	786 356	1456 422	1485 603	1515 320	1545 583	740 516
Résultat financier	-176 400	-338 632	-319 266	-299 315	-278 761	-257 586	-235 770	-213 295	-190 141	-166 287	-141 712	-116 395	-90 312	-63 440	-35 757	-7 237	0	0	0	0	0
Résultat courant avant IS	-157 772	-270 993	-245 572	-219 633	-193 162	-166 145	-138 565	-110 408	-81 658	-52 299	-22 313	8 316	39 607	71 578	104 249	779 119	1456 422	1485 603	1515 320	1545 583	740 516
Montant de l'impôt sur les sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net après impôt	-157 772	-270 993	-245 572	-219 633	-193 162	-166 145	-138 565	-110 408	-81 658	-52 299	-22 313	8 316	39 607	71 578	104 249	779 119	1456 422	1485 603	1515 320	1545 583	740 516
Capacité d'autofinancement	339 103	722 757	748 178	774 117	800 588	827 605	855 185	883 342	912 092	941 451	971 437	1002 066	1033 357	1065 328	1097 999	1275 994	1456 422	1485 603	1515 320	1545 583	740 516
Flux de remboursement de dette	-313 277	-640 722	-660 087	-680 039	-700 593	-721 768	-743 584	-766 058	-789 213	-813 067	-837 641	-862 959	-889 042	-915 913	-943 597	-482 440	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie disponible	25 826	82 036	88 090	94 078	99 995	105 837	111 601	117 283	122 879	128 384	133 795	139 107	144 315	149 415	154 402	793 554	1456 422	1485 603	1515 320	1545 583	740 516

2.3 LETTRE D'ENGAGEMENT DE FINANCEMENT DU GROUPE ENBW

EnBW
Energie Baden-Württemberg AG

EnBW

Durlacher Allee 93
76131 Karlsruhe
Allemagne
Téléphone +49 721 63-06
Fax +49 721 63-12725
www.enbw.fr

EnBW Energie Baden-Württemberg AG - 76180 Karlsruhe - Allemagne

FE Beaucamps-le-Jeune SARL
A l'attention de la Direction
188 Rue Maurice Béjart
CS 57392
34184 Montpellier Cedex 4
France

Financement du projet éolien de Beaucamps-le-Jeune 4 janvier 2021

Madame, Monsieur,

La Société FE Beaucamps-le-Jeune société à responsabilité limitée, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro SIREN 877 692 440 au capital social de 500 EUR que vous représentez porte le projet éolien de Beaucamps-le-Jeune.

Cette Société est détenue à 100% par le Groupe Valeco et a été créé aux fins du développement, de la réalisation et de l'exploitation de ce projet de parc éolien.

Le Groupe Valeco est un producteur d'énergie renouvelable depuis 1999 et développe, construit et exploite des installations de production d'électricité d'origine renouvelable. Depuis Juin 2019, Valeco fait partie du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG.

EnBW est le troisième énergéticien allemand détenu à plus de 95% par des acteurs publics du Bade-Wurtemberg parmi lesquels le Land, des communautés de communes, des municipalités ou leurs régies. Le Groupe EnBW emploie environ 23.300 collaborateurs et a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 18,6 milliards d'euros.

EnBW s'est fixé l'ambition de faire des énergies renouvelables un des principaux vecteurs de croissance dans le cadre de la transition énergétique en allouant à celles-ci près de 58% de l'investissement total du Groupe d'ici à 2021.

Le projet de parc que la société FE Beaucamps-le-Jeune porte, représente pour Energie Baden-Württemberg AG l'opportunité de concrétiser cette stratégie par le développement et la mise en service de nouvelles capacités de production renouvelables en France.

Siège social: Karlsruhe
Registre du commerce de Mannheim
N° HRB 107956
N° fiscal intracom. DE 812 334 050
Président du Conseil de Surveillance :
Lutz Feldmann
Directoire :
Dr. Frank Mastiaux (Président)
Thomas Kusterer
Colette Rückert-Hennen
Dr. Hans-Josef Zimmer

1 / 2

EnBW
Energie Baden-Württemberg AG

EnBW

Nous vous confirmons par la présente notre intention de financer la totalité de l'investissement relatif au projet de Beaucamps-le-Jeune, soit un investissement à hauteur d'un montant de 14 700 000 euros.

EnBW réalisera l'investissement au moyen d'un financement de groupe donc sans un financement bancaire spécifique au projet. Notre Groupe dispose d'un excellent accès aux marchés financiers internationaux et entretient des relations d'affaires de longue date avec des établissements financiers de premier plan. Ceci permet à EnBW de disposer à tout moment du financement pour l'investissement à venir.


Grâce à une stratégie financière saine et prévoyante et à un modèle économique pérenne, EnBW a obtenu de la part des trois agences de notation internationalement reconnues les notations supérieures suivantes :

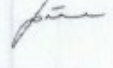
- Moody's Investors Services : A3 / Négatif (14 Juin 2019)
- Standard & Poor's Ratings Services : A- / Stable (21 Mai 2020)
- Fitch Ratings: BBB+ / Stable (25 Mars 2020)

L'investissement sera soumis à l'approbation préalable des instances décisionnelles du Groupe, une fois les autorisations administratives obtenues.

Au vu de la qualité des projets développés et des échanges permanents entre les équipes Valeco et EnBW, nous avons toutes les raisons de penser que ce projet sera en phase avec les attentes techniques et financières du Groupe.

Nous vous prions, Monsieur, Madame, de bien vouloir accepter l'expression de nos sentiments distingués.


 i. V. Ingo-Peter Voigt
 Senior Vice President
 Finance, M&A and Investor Relations
 EnBW Energie Baden-Württemberg AG


 i. V. Markus Pfäffle
 Director Bank-/Project Finance
 EnBW Energie Baden-Württemberg AG

2 / 2

2.4 LETTRE D'INTENTION ET D'HONORABILITE



GROUPE VALECO
A l'attention de M. DAUMARD
François, Président
188 Rue Maurice Béjart
34184 Montpellier

Objet : Lettre d'intérêt

Marseille, le 26 Janvier 2022

Monsieur Daumard,

Financier de référence des projets ENR des territoires, la Caisse d'Épargne CEPAC tient à vous souligner tout l'intérêt qu'elle porte à sa relation historique avec le Groupe VALECO débutée en 2016, désormais membre du groupe ENBW, acteur de référence du marché de l'électricité européen.

Dans cette continuité, nous demeurons prêts à étudier vos projets éoliens ou photovoltaïques pour tout ou partie de leur financement bancaires, sous réserve de l'ensemble des diligences usuelles et, comme il se doit, de l'éventuel accord de nos comités de crédit. Et également la mise en place de garanties financières de démantèlement et de remise en état de site conformément au décret et l'arrêté des 23 et 26 Août 2011, modifiés par l'arrêté du 10 décembre 2021 soit un montant de 50 000€ par éolienne et un montant définit selon la formule du présent arrêté.

Les modalités relatives aux garanties financières sont définies par le même arrêté précité, en section 8.

Dès lors, le coût unitaire forfaitaire de la garantie pour un aérogénérateur, lorsque sa puissance unitaire installée est supérieure à 2 MW est fixé par la formule suivante :

$$Cu = 50\,000 + 25\,000 * (P-2)$$

où:

- Cu est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur;
- P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW).

Ces financements et garanties s'inscriraient dans le prolongement de la relation partenariale entre la Caisse d'Épargne CEPAC et VALECO, engagée au travers du financement de projets emblématiques, notamment éoliens, portant sur des portefeuilles de projets de plusieurs centaines de millions d'EUR en valeur d'investissements cumulés et de plusieurs centaines de MW en puissance.

Sur la base des informations à notre disposition à ce jour, nous sommes tout à fait convaincus dans la capacité de VALECO à développer et financer des projets d'envergure de ce type, en France comme à l'international, tout en respectant ses engagements financiers et commerciaux.

Depuis notre entrée en relation, nous avons ainsi pu noter le sérieux et le professionnalisme mis en œuvre dans la réalisation de vos projets. Nous vous souhaitons ainsi le meilleur succès dans vos futures réalisations.

SFK



Je vous prie d'agréer Monsieur Daumard l'expression de mes salutations distinguées,
Bien cordialement,

Amaury SCHOENAUER

Directeur des Financements Structurés

P/O Jean-François Kaupfling

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste) DGFIP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services* }	FD	37 393	FE		FF	37 393	
		FG	14 251 785	FH		FI	14 251 785	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	14 289 178	FK		FL	14 289 178	
	Production stockée *					FM	445 871	
CHARGES D'EXPLOITATION	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	5 628	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	6 297	
	Autres produits (1) (11)					FQ	103	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	14 747 077	
	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 804 399	
CHARGES D'EXPLOITATION	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	259 338	
	Salaires et traitements *					FY	1 313 816	
	Charges sociales (10)					FZ	544 071	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	188 687
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	438 393
	Autres charges (12)					GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	3 038	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GF	6 551 741	
	OPERATIONS EN COURANT	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GG	8 195 336
Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GH	7 535 447	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI	3 480 420	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	1 124 459	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	587 667	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	17 895	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	5 210 441	
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	943 657	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	141 050	
	Différences négatives de change					GS	384	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	1 085 091		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	4 125 350		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1 - II + III - IV + V - VI)					GW	12 320 686		

(REVENUS : voir tableau n° 2051) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO		Exercice N		Exercice (N-1)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	27 955		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	6 728 228		6 867 607
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	60 000		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 816 183		6 867 607
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	13 708		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	64 200		1 802 320
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HI	77 908		1 802 320
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	6 738 275		5 065 287	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	2 940 294		2 639 121	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	26 773 701		21 945 515	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	10 655 034		10 153 107	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	16 118 667		11 792 408	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier* - Crédit-bail immobilier	HP	27 953		27 953
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	5 190 507		2 785 344
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	92 105		55 310
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 797		484
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					
		Exercice N			
PCEA		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
SUBVENTION INVST			6 726 478		
REGUL SOLDE CPTE				1 750	
VNC		13 708		27 955	
PROVISION		64 200		60 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N-1			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

2.5.2 Liasse fiscale SAS VALECO 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1 BILAN - ACTIF DGFP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : **188 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER** Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : **42137794600031** Néant

	Bruit	Amortissements, provisions	Exercice N 2018		Exercice N-1 2017	
			Net 3	Net 4	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE *						
Frais d'établissement *	AB	AC				
Frais de développement *	CX	CO				
Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	94 725	64 949	29 776	8 652
Fonds commercial (1)	AI	AI				
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	73 065		73 065	36 726
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
Terrains	AN	AC				
Constructions	AP	AG	1 707 509	436 588	1 270 921	1 344 236
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	265 515	43 491	222 024	235 264
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	806 656	403 603	403 054	399 460
Immobilisations en cours	AV	AW	42 235		42 235	
Avances et acomptes	AX	AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
Autres participations	CU	CV	8 723 364	25 370	8 697 995	8 394 266
Créances rattachées à des participations	BB	BC				
Autres titres immobilisés	BD	BE	22 888 783		22 888 783	19 216 709
Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 746 397		1 746 397	56 707
TOTAL (II)	BJ	BK	36 348 249	974 001	35 374 248	29 692 019
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS *						
Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
En cours de production de biens	BN	BG	555 130	489 217	65 913	7 478
En cours de production de services	BP	BQ				
Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
Marchandises	BT	BU				
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
Clients et comptes rattachés (3) *	BN	BY	3 617 984		3 617 984	2 442 573
Autres créances (3)	BZ	CA	36 970 921	745 074	36 225 848	29 311 220
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités	CF	CG	6 200 444		6 200 444	10 762 735
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	144 738		144 738	41 426
TOTAL (III)	CJ	CK	47 489 217	1 234 290	46 254 927	42 565 432
Comptes de régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN		50 102		50 102	3 107
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	CA	83 887 568	2 208 291	81 679 277	72 260 558
Revenus : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes			(3) Part à plus d'un an	CR
Immo- bilisations de propriété *		Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition DGFP N° 2051 2019

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Néant

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES					
Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :LL192.75L.....)	DA	11 192 751		11 192 751	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	17 821 196		17 821 196	
Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC				
Réserve légale (3)	DD	1 843 260		1 037 326	
Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF				
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG				
Report à nouveau	DH	27 647 021		15 020 548	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	9 969 084		16 118 667	
Subventions d'investissement	DJ	29 750		31 500	
Provisions réglementées *	DK				
TOTAL (I)	DL	68 503 062		61 221 988	
Autres fonds propres					
Produit des émissions de titres participatifs	DM				
Avances conditionnées	DN				
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques	DP	50 102		3 107	
Provisions pour charges	DQ				
TOTAL (III)	DR	50 102		3 107	
DETTES (4)					
Emprunts obligataires convertibles	DS				
Autres emprunts obligataires	DT				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 791 805		1 474 745	
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 484 069		6 239 592	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 573 970		1 723 193	
Dettes fiscales et sociales	DY	1 720 130		1 560 272	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	411			
Autres dettes	EA	28 928		7 187	
Compte égal	EB	526 799			
Produits constatés d'avance (4)	EC				
TOTAL (IV)	ED	13 126 113		11 004 988	
Ecarts de conversion passif *	EE			30 475	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	81 679 277		72 260 558	
REVENUS					
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB				
(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC				
{ Ecart de réévaluation libre	ID				
{ Réserve de réévaluation (1976)	IE				
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 576 293		9 731 986	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 184			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste) DGFP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Néant *

	Exercice N			Exercice (N-1)
	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
Production vendue { biens* / services* }	FD	FE	FF	37 393
	FG	FH	FI	14 251 785
Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	14 289 178
Production stockée *			FM	445 871
Production immobilisée *			FN	
Subventions d'exploitation			FO	5 628
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	6 297
Autres produits (1) (11)			FQ	103
Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	14 747 077
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
Variation de stock (marchandises) *			FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	3 804 399
Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	259 338
Salaires et traitements *			FY	1 313 816
Charges sociales (10)			FZ	544 071
DOTATIONS D'EXPLOITATION			GA	188 687
	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * / - dotations aux provisions }		GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	438 393
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
Autres charges (12)			GE	3 038
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	6 551 741
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			GG	8 195 336
OPERATIONS FINANCIERES				
Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (5)			GJ	3 480 420
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	1 124 459
Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	587 667
Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	1 941 189
Différences positives de change			GN	17 895
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)			GP	5 210 441
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	943 657
Intérêts et charges assimilées (6)			GR	141 050
Différences négatives de change			GS	384
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)			GU	1 085 091
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	4 125 350
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	12 320 686

(RENDUS - voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Néant *

	Exercice N		Exercice (N-1)
	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	16 278	27 955
Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	846 200	6 728 228
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		60 000
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	862 478	6 816 183
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 187	13 708
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	26 129	64 200
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	30 316	77 908
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	832 162	6 738 275
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	212 187	
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	1 430 190	2 940 294
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	19 392 591	26 773 701
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	9 423 507	10 655 034
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	9 969 084	16 118 667
REVENUS			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont { produits de locations immobilières / produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) }	HY		
(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * / - Crédit-bail immobilier }	HP	11 128	27 953
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		5 190 507
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		92 105
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9) Dont transferts de charges	A1	4 537	2 797
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			
		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PCEA			844 450
SUBVENTION INVST			1 750
AAR + REMBT FRAIS			16 278
VNC		26 129	
CHARGES S/ EX ANTERIEUR		4 187	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065
(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2020)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO**
et Date de clôture de l'exercice : **31122019**

J DIVERS NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des rétrocessions faites des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sans contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a 1 ^{er} et a 4 ^{ème} du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

① **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**

Adresse de l'entreprise : **188 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER** Date de l'exercice précédent * **12**

Numéro SIRET * **42137794600031** Néant

				Exercice N, exercice N-1			
				31122019			
				31122018			
				Net			
				Net			
				3			
				4			
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILESE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	153 646	91 083	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	110 000	4 003	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	62 528	62 528	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AP	1 707 509	509 904	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	265 515	58 467	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 902 469	561 043	
ACTIF IMMOBILESE *	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW	43 344	43 344	
		Avances et acomptes	AX	AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	14 595 387	85 901	
		Créances rattachées à des participations	BE	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	22 057 837	22 057 837	
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 211 880	1 211 880	
		TOTAL (II)	BJ	BK	42 110 115	1 310 400	40 799 715
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
En cours de production de biens	BN			BN	617 391	499 618	
En cours de production de services	BP			BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR			BS			
Marchandises	BT			BU			
Avances et acomptes versés sur commandes	BV			BW			
Clients et comptes rattachés (3) *	BX			BY	3 271 221		
Autres créances (3)	BZ			CA	42 223 248	2 260 303	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD			CE			
ACTIF CIRCULANT	CREANCES	Disponibilités	CF	CG	10 714 439		
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	104 150	104 150	
		TOTAL (III)	CJ	CK	56 930 449	2 759 921	54 170 828
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN		3 251	3 251	
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CC	LA	99 043 815	4 070 321	94 973 494
		Revenir : (1) Dont droit au bail			110 000		
		Revenir : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP			36 311 459
		Revenir : (3) Part à plus d'un an		CR			
Classe de réserve de propriété *		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

2 BILAN - PASSIF avant répartition DCFIP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 11 260 449)	DA	11 260 449	11 192 751
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	21 392 989	17 821 196
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 843 260	1 843 260
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	37 616 105	27 647 021
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 093 587)	9 969 084
	Subventions d'investissement	DJ	28 000	29 750
	Provisions réglementées *	DK	4 391	
	TOTAL (I)	DL	71 051 607	68 503 062
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	573 946	50 102
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)	DR	573 946	50 102	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 951 996	3 791 805
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	16 986 271	5 484 069
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	714 007	1 573 970
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 282 923	1 720 130
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	45 579	411
	Autres dettes	EA	51 529	28 928
	Produits constatés d'avance (4)	EB	230 216	526 799
TOTAL (IV)	EC	23 262 522	13 126 113	
Ecarts de conversion passif *	ED	85 420		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	94 973 494	81 679 277	
RENOUVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 859 051	9 576 293	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 226	4 184	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032.

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste) DCFIP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FC		
	Production vendue { biens* services* }	FD	36 287	FE	FF	36 287
		FG	5 479 723	FH	FI	5 479 723
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 516 010	FK	FL	9 835 582
	Production stockée *			FM	62 261	109 259
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	3 000	2 077
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	494 794	4 537
	Autres produits (1) (11)			FQ	22 471	1 187
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	6 098 537	9 952 641
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
		Variation de stock (marchandises) *			FT	
		Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	3 922 241	4 014 555
Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	190 539	206 676
Salaire et traitements *				FY	2 891 690	1 764 148
Charges sociales (10)				FZ	1 196 823	804 866
DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	318 571	242 966
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GB	
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	499 618	50 824
Autres charges (12)				GD		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE	22 575	3 242
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			GF	9 042 058	7 087 276	
opérations en cours	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GG	(2 943 522)	2 865 365
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GJ	1 860 120	4 400 220
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GK	1 743 004	1 634 478
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GL	830 570	601 392
	Différences positives de change			GM	72 097	1 941 189
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GN	4	194
Total des produits financiers (V)			GO			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GP	4 505 795	8 577 472
	Intérêts et charges assimilées (6)			GQ	2 171 702	135 593
	Différences négatives de change			GR	678 447	526 414
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GS	17 763	1 531
Total des charges financières (VI)			GT			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)			GU	2 867 911	663 538	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			GV	1 637 884	7 913 934	
			GW	(1 305 638)	10 779 299	

(RENOUVOIS - voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032.

2.5.4 Principales données financières d'EnBW en 2018 et 2019

Performance indicators of the EnBW Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise SAS VALECO		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	16 278
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 287 150
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 287 150
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	135
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 270 485
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	5 441
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 276 061
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	11 089
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	235 141
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(436 102)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	11 891 482
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	12 985 069
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(1 093 587)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation affrétés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	7 844
		HQ	11 128
	(4) Dont charges d'exploitation affrétés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 578
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (15) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 (dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A7) obligatoires A9	A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PCEA / VNC	1 270 485	1 280 626	
SUBVENTION INVST		1 750	
AMENDES	135		
AMT EXCEPT ET DERO	5 441		
SOLDE CPTE		4 773	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Financial and strategic performance indicators

in € million	2019	2018	Change in %
External revenue ¹	18,765.0	20,815.4	-9.9
Adjusted EBITDA	2,432.5	2,157.5	12.7
Share of adjusted EBITDA accounted for by Sales in € million/in % ¹	294.3/12.1	268.4/12.4	9.6/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Grids in € million/in %	1,311.2/53.9	1,176.9/54.5	11.4/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Renewable Energies in € million/in %	482.8/19.8	297.7/13.8	62.2/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Generation and Trading in € million/in % ¹	383.8/15.8	430.8/20.0	-10.9/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Other/Consolidation in € million/in %	-39.6/-1.6	-16.3/-0.7	-142.9/-
EBITDA	2,245.2	2,089.6	7.4
Adjusted EBIT	944.7	957.5	-1.3
EBIT	596.7	875.8	-31.9
Adjusted Group net profit ²	786.8	438.3	79.5
Group net profit ²	734.2	334.2	119.7
Earnings per share from Group net profit in € ²	2.71	1.23	119.7
Retained cash flow	1,240.7	999.1	24.2
Internal financing capability in % ¹	82.6	92.2	-
Total investment ¹	3,315.2	1,786.4	85.6
Net financial debt	6,021.6	3,738.4	61.1
Coverage ratio ALM in %	48.1	51.8	-
Return on capital employed (ROCE) in %	5.2	6.5	-
Weighted average cost of capital before tax in %	5.2	6.3	-
Average capital employed	19,315.1	16,053.3	20.3
Value added	0.0	32.1	-100.0

Non-financial performance indicators

	2019	2018	Change in %
Customers and society goal dimension			
Reputation Index	52.8	51.3	2.9
EnBW/Yello Customer Satisfaction Index	116/157	120/152	-3.3/3.3
SAIDI (electricity) in min./year	15	17	-11.8
Employees goal dimension			
Employee Commitment Index ⁷	66	62	6.5
LTIF for companies controlled by the Group ¹ /LTIF overall ⁵	2.1/3.8	2.3/3.6	-8.7/5.6
Environment goal dimension			
Installed output of renewable energies (RE) in GW and the share of the generation capacity accounted for by RE in %	4.4/31.8	3.7/27.9	18.9/-
CO ₂ intensity in g/kWh	419	553	-24.2

Employees⁶

	31/12/2019	31/12/2018	Change in %
Employees	23,293	21,775	7.0
Full-time equivalents ⁷	21,843	20,379	7.2

1 The figures for the previous year have been restated.
 2 In relation to the profit/loss attributable to the shareholders of EnBW AG.
 3 Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees are generally considered [except ITOs]).
 4 Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees are generally considered except for companies in the area of waste management as well as external agency workers and contractors).
 5 Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees are generally considered except external agency workers and contractors).
 6 Number of employees excluding apprentices/trainees and inactive employees.
 7 Converted into full-time equivalents.